

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 9 JANVIER 2023 À 19h30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 9 janvier 2023 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beaugard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Marc Antoine Leduc	Siège #2	Gilles Beaugard
		Siège #4	Albert Lacroix
Siège # 5	Louiselle Trottier	Siège #6	Norman Heppell

Vacant : Siège #3

Tous formants quorum.

La Directrice générale / Greffière-trésorière, Marie-Eve Cholette est aussi présente à cette séance.

**1- BIENVENUE**

Il est 19h30, le Maire Gilles Beaugard déclare l'assemblée ouverte.

**01-23**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

**Ordre du jour**

1. Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2022;
4. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2022 à 19h00;
5. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2022 à 19h30;
6. Dépôt des rapports;
7. Dépôt et adoption des comptes;
8. Adoption des salaires pour l'année 2023;
9. Autoriser les renouvellements suivants pour l'année 2023:
  - A- Fédération québécoise des Municipalités : 1 851.76\$ taxes incluses;
  - B- Québec Municipal, 171.31 \$ taxes incluses;
  - C- Bernier Fournier avocat forfait classique 1250.00 \$ / année plus taxes;
  - D- Le Groupe ACCisst, mutuelle CSST, 1 149.75\$ taxes incluses;
  - E- Infotech (service informatique) : 5340.00\$ plus taxes;
  - F- Le SIUCQ, 1 482.50\$;
  - G- L'Association des directeurs incendie ACSIQ : 280.00\$ plus taxes; - montant à être confirmé en janvier 2023
  - H- La Cie Télus (ADT) pour le système d'alarme de la bibliothèque au montant de 209.71\$ taxes incluses;
  - I- COMBEQ : 380\$ plus taxes
  - J- Solutions Zen s.e.n.c : 528.89\$ taxes incluses

10. Embauche d'Amélie Gatien comme secrétaire / coordonnatrice aux loisirs
11. Autoriser l'achat d'un nouveau serveur ainsi que d'un nouvel ordinateur au coût de 3 482\$ plus taxes;
12. Autoriser le versement d'un montant de 1682\$ à M. Daniel Dubé pour l'utilisation de son lac durant l'année 2023;
13. Résolution pour effectuer la reddition de compte de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs de Programme d'aide à la voirie local (PAVL) pour le montant de 19 495.78\$ pour 2022
14. Renouvellement du mandat de GESTIM pour l'année 2023;
15. Versement à l'OMH de 13 853\$ incluant un rétroactif pour 2020;
16. Autoriser l'achat de livres pour 1 500 \$, 116.66\$ en périodiques ainsi que la réparation pour 833.33 \$ pour la bibliothèque pour les mois de janvier, février, mars et avril prochain;
17. Autoriser un montant de 10 000.00 \$ pour diverses activités de loisirs durant l'année 2023;
18. Période de questions
19. Correspondances
20. Varia
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

**02-23            3-        ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022 À 19H30**

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2022 à 19h30 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

**03-23            4-        ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 19h00**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 12 décembre 2022 à 19h00 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

**04-23            5-        ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 19h30**

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Normand Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 12 décembre 2022 à 19h30 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

**6-        DÉPÔT DES RAPPORTS**

Les rapports suivants ont été déposés à la table du conseil :

-	Rapport des Premiers Répondants	11 sortie :	1035.00 \$
-	Rapport des pompiers :	Travaux :	286.38 \$
		4 sorties :	1 737.15 \$
		Pratique :	405.00 \$

sont déposés et classés au mérite.

**05-23            7-        DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

### **DÉCEMBRE 2022**

Factures incompressibles acquittées	28 348.76 \$
Factures déjà approuvées par résolutions	1 310 627.73\$
Liste des factures à approuver	3 685.21 \$
Salaires, remboursements et déplacements	20 929.40 \$
Remboursement de taxes et autres	300.00\$

**ADOPTÉ**

06-23

### **8- ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

**Considérant qu'**une rencontre a eu lieu avec le comité du personnel le 11 octobre 2022 afin de préparer les augmentations de salaires des employés municipaux pour l'année 2023 ;

**Considérant que** le comité du personnel a remis ses recommandations pour les augmentations de salaire et avantages sociaux 2023 au conseil municipal et qu'une rencontre a eu lieu le 9 novembre 2022;

**Considérant que** le budget 2023 a été adopté le 12 décembre dernier et incluait l'augmentation des salaires et avantages sociaux des employés;

Il est proposé par Yannick St-Onge

Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre aux employés les augmentations de salaire et les avantages sociaux selon les recommandations du comité du personnel et adopté lors du budget 2023.

**ADOPTÉ**

07-23

### **9- ADOPTION DES RENOUVELLEMENTS**

**Considérant que** la liste des renouvellements pour l'année 2023 a été déposée au conseil :

- A-** Fédération québécoise des Municipalités : 1 851.76\$ taxes incluses;
- B-** Québec Municipal, service internet 171.31\$ taxes incluses;
- C-** Bernier Fournier. avocat, forfait classique 1250.00 \$ / année plus taxes ;
- D-** Le Groupe ACCisst, mutuelle CNESST, 1 149.75\$ plus taxes;
- E-** Infotech (service informatique) : 5340.00\$ plus taxes;
- F-** Le SIUCQ 1 482.50\$;
- G-** L'Association des directeurs incendie ACSIQ au montant de 280.00 \$ plus taxes;
- H-** La Cie Télus (ADT) du système d'alarme de la bibliothèque 209.71 \$ plus taxes;
- I-** COMBEQ : 380\$ plus taxes;
- J-** Solutions Zen s.e.n.c. : 528.89\$ taxes incluses.

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement des items de A à J.

**ADOPTÉ**

08-23

### **10- EMBAUCHE D'AMÉLIE GATIEN COMME SECRÉTAIRE / COORDONNATRICE EN LOISIRS**

**Considérant que** le poste de secrétaire / coordonnatrice en loisirs est vacant depuis le départ de Mme Nathalie Fréchette.

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser d'engager Mme Amélie Gatién au poste de secrétaire /

coordonnatrice en loisirs à partir du 10 janvier 2023 aux conditions prévues dans l'entente qui a été signée par les deux parties.

ADOPTÉ

**09-23 11- Autoriser l'achat d'un nouveau serveur ainsi qu'un nouvel ordinateur au coût de 3 482\$ plus taxes**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un nouveau serveur ainsi qu'un nouvel ordinateur, puisque ses derniers datent de plusieurs années déjà. On lui accorde un budget de 3 500\$ avant taxes.

ADOPTÉ

**10-23 12- AUTORISER LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 1682\$ À M. DANIEL DUBÉ POUR L'UTILISATION DE SON LAC DURANT L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à M. Daniel Dubé pour l'utilisation de son lac selon l'entente de la résolution # 40-07 au montant de 1682\$ pour l'année 2023.

ADOPTÉ

**11-23 13- RÉSOLUTION POUR EFFECTUER LA REDDITION DE COMPTE DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL) POUR LE MONTANT DE 19 495.78\$ POUR 2022**

- Dossier : 00032604-1 – 49105 (17) – 20220606-012
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

**ATTENDU QUE** la directrice générale / greffière-trésorière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Marc-Antoine Leduc, appuyée par Yannick St-Onge, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Eugène approuve les dépenses d'un montant de 19 495.78\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12-23                      14-                      **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE GESTIM POUR L'ANNÉE 2023** ADOPTÉ

**Considérant que** la résolution # 185-21 qui donnait l'engagement de la compagnie GESTIM pour l'inspection en bâtiment et nuisances se termine le 31 décembre 2022;

**Considérant que** la municipalité est satisfaite des services de la compagnie;

Il est proposé par Louiselle Trottier  
Il est appuyé par Norman Heppell

Et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat à la Compagnie GESTIM afin donner le service pour l'émission des permis et d'appliquer les règlements des nuisances jusqu'au 31 décembre 2023, à raison de sept (7) à dix (10) heures par semaine au montant de 425.00 \$ pour sept (7) heures de travail, selon le tableau de tarification fourni pour 2023.

13-23                      15-                      **VERSEMENT À L'OMH DE 13 853\$ INCLUANT UN RÉTROACTIF POUR 2020** ADOPTÉ

**Considérant que** selon le rapport d'approbation des rapports financiers de 2020 de l'OMH, qui ont été transmis le 28 septembre 2022 le solde de la contribution de notre municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 est de 10 114\$

**Considérant que** nous avons reçu en décembre dernier une lettre pour la contribution municipale à l'OMH, nous avisant du solde à payer pour 2020 ainsi que les contributions prévisionnelles pour 2021 de 23\$ et 2022 de 3 716\$;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc  
Il est appuyé par Albert Lacroix

Et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement de 13 853\$ à l'OMH conformément à la convention d'exploitation.

14-23                      16-                      **ACHAT ET RÉPARATION DE LIVRES** ADOPTÉ

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de livres au montant de 1 500\$, 116.66\$ en périodiques et la réparation pour 833.33 \$ pour les mois de janvier, février, mars et avril prochain.

**ADOPTÉ**

15-23

**17- ACTIVITÉS DES LOISIRS 2022**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 10 000.00\$ à la directrice générale pour la préparation de diverses activités de loisirs pour les citoyens de la municipalité pour l'année 2023. Chaque activité doit être présentée et autorisée par le conseil municipal.

**ADOPTÉ**

**18- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été reçue.

**19- CORRESPONDANCE**

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

**20- VARIA**

16-23

**20.1- COURS POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**Considérant que** l'inspecteur municipal a été engagé à l'automne dernier et que celui-ci a besoin de formation afin de bien accomplir ses tâches et responsabilités;

**Considérant que** les cours suivants seraient un bon atout et pertinent :

- Cours d'initiation au règlement Q2R22
- Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolés Q2R22
- Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
- La gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC

Il est proposé par Yannick St-Onge  
Il est appuyé par Marc-Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les formations ci-haut mentionnées à l'inspecteur municipal pour un total de 2 020\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

17-23

**20.2- JOURNÉES PERSÉVÉRENCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance

scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers de déclarer que la municipalité de Saint-Eugène appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au jeudi perséVert
- à hisser le drapeau des JPS
- à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !

**ADOPTÉ**

18-23

### 20.3- **FORMATION POMPIER 1 EN LIGNE**

Considérant que les horaires de travail atypique de M. Samuel Smith ne lui permettent pas de suivre le cours de pompier 1 standard;

Considérant qu'un cours de formation de pompier 1 va être offert en ligne pour la partie théorique;

Considérant l'expérience préalable de M. Samuel Smith ainsi que sa facilité d'apprentissage;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à M. Samuel Smith de suivre la formation de pompier 1 en ligne, la dite formation est prévu de février 2023 à juin 2024.

**ADOPTÉ**

19-23

### 21- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 20h35.

Je, Gilles Beaugard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

\_\_\_\_\_  
Gilles Beaugard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Cholette,  
Directrice générale / greffière-trésorière